

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT

Financement des entreprises : Accès
à la commande publique et privée



finéa

Accès des Entreprises au Financement
الوصول للشركات للتمويل

GRUPE CDG

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez accéder à la commande publique, développer votre carnet de commandes, gérer les fluctuations des délais de paiements...

NOS SOLUTIONS

FINÉA AVANCES SUR MARCHÉS PUBLICS

Finéa vous apporte des réponses et des solutions de financement souples, adaptées aux différentes phases de

réalisation d'un marché et qui couvrent la quasi-totalité de vos besoins de financement pour la réalisation de votre projet.

Des solutions de financement sous forme d'avances adaptées au cycle de vie du marché et selon vos besoins en fonds de roulement. Ces avances vous permettront de faire face aux décalages de trésorerie engendrés par les dépenses effectuées dans le cadre de la réalisation du marché et aux délais de règlement de l'administration. Le but final étant de soutenir votre projet et le mener dans les meilleures conditions et en toute sérénité.

FINÉA AVANCES SUR MARCHÉS PUBLICS



AVANCE PRÉ-FACTURATION

Pour bien démarrer son projet, Finéa propose une avance pré-facturation destinée à couvrir les dépenses engagées ou à engager par l'entreprise pour l'exécution de son marché avant la facturation. Cette avance pouvant atteindre 70% de la prévision de facturation est octroyée sur la base d'une demande de financement et permet de renforcer sa trésorerie et ses besoins en fonds de roulement.

AVANCE FACTURATION

Destinée à financer les prestations ouvrant droit à paiement sur présentation de factures ou décomptes provisoires des travaux. Cette avance pouvant atteindre 80% du montant des factures permet de soulager la trésorerie de l'entreprise, dans l'attente de l'obtention des attestations de droits constatés.

AVANCE DROITS CONSTATÉS

Délivrée à un taux allant jusqu'à 90% de l'ADC (Attestation de Droits Constatés), l'Avance Droits Constatés consiste en un financement des prestations ouvrant à l'entreprise titulaire du marché un droit à paiement reconnu par une attestation de droits constatés délivrée par le donneur d'ordres.



FINÉA AVANCES SUR MARCHÉS PRIVÉS

Finéa étend son offre de financement pour vous proposer également un accompagnement dans le cadre des marchés privés pour lesquels vous vous portez adjudicataires, et ce sous forme d'avances.

AVANCE PRÉ-FACTURATION

Il s'agit du préfinancement destiné à couvrir les dépenses engagées ou à engager par l'entreprise pour l'exécution de son marché avant la facturation.

AVANCE FACTURATION

Destinée à financer les prestations livrées ouvrant droit à paiement sur présentation de factures. Cette avance permet de couvrir les délais de paiement des factures réceptionnées par le donneur d'ordres.

FINÉA CAUTIONS

Destinées aux TPE-PME à la conquête de nouveaux marchés, les cautions administratives sont prévues en couverture des garanties pécuniaires exigées par les donneurs d'ordre pour soumissionner à un marché public.

CAUTION PROVISoire

Caution exigée par le donneur d'ordres d'une valeur de 1,5% du montant du marché permettant à l'entreprise de soumissionner aux appels d'offre. Elle constitue une garantie de l'engagement du soumissionnaire de ne pas revenir sur sa décision en cas d'attribution du marché.

CAUTION DÉFINITIVE

Caution exigée par le donneur d'ordres d'une valeur de 3% du montant du marché destinée à assurer l'administration contre tout risque d'abandon du marché par l'entreprise adjudicataire au cours de sa réalisation.

CAUTION RETENUE DE GARANTIE

Caution d'une valeur de 7% destinée à remplacer les retenues de garanties de la même valeur qu'opère l'administration en vue de se prémunir contre une défaillance d'exécution des obligations de l'adjudicataire du marché.

CAUTION DE RESTITUTION D'AVANCES ET D'ACOMPTEs

Fixée généralement à 10% du montant du marché, cette caution est délivrée en vue de garantir au donneur d'ordres le remboursement des avances ou des acomptes qu'il consent à l'adjudicataire du marché pour lui faciliter le financement des prestations faisant objet du contrat passé avec lui.

VOTRE BESOIN

Vous avez un besoin immédiat en liquidité suite à l'accord d'une ligne de financement, sans pour autant attendre les délais de mise en place de la ligne de crédit ?

NOS SOLUTIONS

FINÉA IMÉDIA

Il s'agit d'une avance octroyée par Finéa afin de permettre au client de disposer dans l'immédiat de liquidité dans la limite de l'avance qui lui a été accordée et ce dans l'objectif de combler les délais de mise en place par la banque de la ligne support au financement.

Désormais, une fois votre financement accordé, que ce soit sous forme d'Avance Pré-facturation, d'Avance Facturation ou encore d'Avance Droits Constatés, vous pouvez choisir le produit Finéa Imédia comme alternative de financement rapide et efficace en attendant l'ouverture de la ligne de crédit auprès de la banque partenaire.

ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

Entreprises, TPE-PME, de tous les secteurs productifs de l'économie nationale adjudicataires de marchés publics ou privés éligibles à une avance sur marché et aux conditions générales et particulières d'intervention de Finéa.

LES +PRODUITS

Faire face aux décalages de trésorerie engendrés par les dépenses effectuées dans le cadre de la réalisation du marché et aux délais de règlement de l'administration.

Disposer des atouts et des moyens permettant de réaliser son projet en respectant les délais contractuels.

COMMENT BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT DE FINÉA ?

Afin de souscrire à un ou plusieurs produits de Finéa, vous devez :

- 1.** Remplir le formulaire de financement (si vous êtes un nouveau client Finéa) ou le formulaire de renouvellement (si vous souhaitez renouveler une ligne de crédit) à télécharger sur le site www.finea.ma ;
- 2.** Préparer un dossier de financement contenant tous les documents mentionnés au niveau du formulaire ;
- 3.** Présenter le dossier complet ainsi que le formulaire de financement renseigné à la succursale de votre région.



CARACTÉRISTIQUES DES SÛRETÉS OU GARANTIES ADOSSÉES AUX DIFFÉRENTS TYPES DE CRÉDIT

- ♦ Caution personnelle et solidaire des associés des actionnaires ;
- ♦ Caution personne morale ou maison-mère ou Groupe ;
- ♦ Caution hypothécaire ou hypothèque ;
- ♦ Caution bancaire ou assimilées ;
- ♦ Nantissement du fonds de commerce et/ou du matériel avec délégation d'indemnité d'assurance ;
- ♦ Assurance décès invalidité, souscrite au nom du gérant ou des actionnaires ;
- ♦ Nantissement des valeurs ou titres ;
- ♦ Garantie du FGCP en couverture de 60% de nos engagements ou tout autre fonds de garantie étatique ;
- ♦ Garantie Damane Tamayouz en couverture de 80% de nos engagements (exclusivement sur les marchés OCP) ;
- ♦ Blocage des comptes courants d'associés.
- ♦ Délai d'instruction : 60 jours ouvrés maximum.

SUCCURSALE DE CASABLANCA

105, boulevard Abdelmoumen

Tél. : 05 22 47 39 89

Fax : 05 22 47 25 54

SUCCURSALE DE RABAT

Immeuble Les Patios, bâtiment B1,
4^e étage, Hay Riad

Tél. : 05 30 27 90 00

Fax : 05 30 27 90 01

SUCCURSALE DE FÈS

Résidence Menara Bureaux, 10,
avenue Allal Ben Abdallah, 3^e
étage

Tél. : 05 32 03 07 90

Fax : 05 32 03 07 91

SUCCURSALE DE TANGER

Angle avenue Mohammed V et
Victor Hugo, 2^e étage, n° 20

Tél. : 05 31 06 07 68

Fax : 05 31 06 07 69

SUCCURSALE DE MARRAKECH

Espace Bureaux, 31, avenue
Abdelkrim El Khattabi

Tél. : 05 25 06 09 32

Fax : 05 25 06 09 33

SUCCURSALE D'AGADIR

Avenue Général Kettani,
immeuble Noussairi

Tél. : 05 25 06 05 40

Fax : 05 25 06 05 41

SUCCURSALE D'OUJDA

28, boulevard Mohammed V,
résidence l'Excellence 2, 3^e étage

Tél. : 05 36 70 77 85



